



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Frédéric MELCHIOR

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2024-364)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec

vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-312 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Action dans le cadre de la politique enfance et famille » ;
Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Mesdames Sophie WAROT-LEMAIRE et Florence WOZNY ainsi que Messieurs Olivier BARBARIN, Sébastien CHOCHOIS et Jean-Claude DISSAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'association Community - Centre social Jean Ferrat de Arques, une participation financière d'un montant de 3 250 €, pour la réalisation du projet « Les 1 000 € premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents », au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à l'Espace Socioculturel de la Lys, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Aire aux enfants », au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, au Centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière d'un montant de 4 000 €, pour la réalisation du projet « Ateliers parents-enfants », au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, au Centre social Espace Carnot de Le Portel, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Aire de famille », au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, au Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau, une participation financière d'un montant de 5 000 € pour la réalisation du projet « L'été en famille 2024 » au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer, à l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 7 500 €, soit 2 500 € pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove » ; 2 500 € pour la réalisation du projet « Familles Marlborough », 2 500 € pour la réalisation du projet « Parentalité à la maison de quartier centre » au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer, au Centre Social et Culturel Marie Jeanne Bassot Sangatte, une participation financière d'un montant de 1 300 € pour la réalisation du projet « Forum partenaires » au titre de l'année 2024, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 8 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires mentionnés aux articles 1 à 7, les conventions correspondantes selon les modalités et les conditions présentées au rapport et en annexe 1, dans les termes du projet adopté lors de la Commission Permanente en date du 27 mai 2024.

Article 9 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 7 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	642 720,00	31 050,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 39 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du mardi 3 septembre 2024

9 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

- Projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents » porté par l'association Community - Centre Social Jean Ferrat de Arques
- Projet « Aire aux enfants » porté par l'Espace Socioculturel de la Lys
- Projet « Ateliers parents-enfants » porté par le centre social et culturel de Saint-Omer

Territoire du Boulonnais

- Projet « Aire de famille » porté par le centre social Espace Carnot de Le Portel
- Projet « L'été en famille 2024 » porté par le centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau
- Projets portés par l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne
 - Projet « Parentalité à Ostrohove »
 - Projet « Familles Marlborough »
 - Projet « Parentalité à la maison de quartier centre »

Territoire du Calaisis

- Projet « Forum partenaires » porté par le Centre social et Culturel Marie Jeanne Bassot Sangatte

1. Projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents » porté par l'association Community - Centre social Jean Ferrat de Arques

Bilan de l'action 2023

Le projet 2023 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 720 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Une cocoon-class est un lieu de paroles où les parents et futurs parents se rencontrent pour discuter sur des sujets propres à la parentalité, s'entraider, se rassurer.

16 cocoon-class ont été mises en place d'octobre à décembre 2023, animées par 11 professionnels différents (Maison du Département Solidarité (MDS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, Community) et 4 animées aux côtés d'une psychologue.

54 parents y ont participé.

Le centre social souhaite poursuivre cette action pour 2024.

Présentation de l'action 2024

Le projet est travaillé en lien avec la Protection maternelle et infantile (PMI) de Arques, le Centre de Planification et/ou d'Éducation Familiale (CPEF) et la CAF.

Les objectifs sont :

- proposer une offre lisible, construite avec les usagers, autour des différentes priorités des 1000^{ers} jours,
- passer des messages de prévention afin de renforcer l'intervention précoce auprès des familles,
- sensibiliser à l'accès au soin et à l'ouverture à différents professionnels qui peuvent parfois faire peur (psychologue, sophrologue).

Le projet concernera les futurs parents et jeunes parents à compter du 4^{ème} mois de grossesse, parents ayant déjà participé aux premières cocoon class et les parents d'enfants plus âgés pour leur retour d'expérience.

L'année 2023 a permis de mettre en exergue plusieurs axes de travail prioritaires :

- un besoin d'être accompagné en anténatal, notamment sur le plan de la gestion des émotions, de l'acceptation des changements physiques, de la recherche en modes de garde, de l'ouverture des droits, de la sensibilisation à l'allaitement...
- après naissance, les usagers ont exprimé le besoin d'être conseillés sur la vie de couple, les premiers jours avec bébé, le lien d'attachement, les pleurs, le sommeil, la place de la mère et l'équilibre en tant que femme.

Il s'agira pour 2024 de mettre en place un programme de temps d'échanges et d'ateliers.

L'équipe du centre social animera 15 cocoon-class en 3 cycles (de septembre à décembre 2024, de janvier à mai 2025 et de juin à septembre 2025) dans les locaux de Community à Arques. Les séances pourront accueillir de 3 à 12 adultes soit entre 72 et 288 personnes.

4 thématiques seront abordées :

- « les mois de grossesse » avec l'intervention de sage-femme,
- « les premiers jours de bébé », thématique animée par des puéricultrices, la CAF et le Relais Petite Enfance (RPE),
- « la préparation, modes de garde et équipements » avec les assistantes sociales de la CAF,
- « le couple et l'entourage » avec des conseillères conjugales du CPEF et assistantes sociales.

9 ateliers (3 par cycle) seront proposés concomitamment aux cocoon class : ateliers de sophrologie pour appréhender la gestion des émotions, les douleurs physiques, les problèmes de sommeil et des ateliers de portage et allaitement.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 6 100 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'association Community (1 500 euros) et la CAF (1 350 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 3 250 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 250 euros.

2. Projet « Aire aux enfants » porté par l'Espace Socioculturel de la Lys (ESL)

Présentation de l'action 2024

Le projet est travaillé en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aire-sur-la-Lys, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et les services de la MDS du site de Arques.

L'objectif est de créer un événement exceptionnel pour renforcer les liens parents-enfants, la solidarité entre les habitants, le vivre-ensemble, en invitant à la découverte du patrimoine sportif et ludique de Aire-sur-la-Lys, et en encourageant la mobilité inter-quartiers.

La ville de Aire-sur-la-Lys se transformera en aire de jeux géante.

Les objectifs sont :

- fédérer les acteurs de la ville proposant des activités aux familles,
- organiser un moment festif après la rentrée scolaire,
- travailler les liens parents-enfants,
- faire participer les jeunes du CMJ et familles de l'ESL a un projet commun dans une démarche de co-construction citoyenne.

Cette action concernera les parents, les grands-parents, les jeunes enfants, les adolescents. 3 000 personnes sont attendues.

Ce projet est élaboré depuis plusieurs mois par des familles de l'ESL et des jeunes du CMJ : choix de lieux, création du règlement du jeu, conception d'un plan et d'un journal.

L'action se déroulera le 7 septembre 2024, de 9h à 18h dans toute la ville de Aire-sur-la-Lys et ses hameaux : pôle centre social annexe Vauban, piscine, stade St Quentin, salle de Widdebrouck, salle du nouveau quai, jardin public, les Ballastières, la Chapelle Baudelle, l'ancien karting...

Les enfants et leurs familles partiront dans toute la ville pour une chasse au trésor géante. Les enfants et les familles auront accès gratuitement à de nombreux jeux et animations dans la commune. En fin de journée, tous les enfants seront invités à rejoindre un lieu central pour y déguster un gâteau géant confectionné par les parents et grands-parents volontaires.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 24 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (5 000 euros), le Conseil régional (5 000 euros), la CAF (5 000 euros), la commune (3 000 euros) et le mécénat (1 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

3. Projet « Ateliers parents-enfants » porté par le centre social et culturel de Saint-Omer (CSCSO)

Présentation de l'action 2024

Le projet est travaillé en partenariat avec la CAF, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, la MDS et la PMI.

Les attentes sont :

- favoriser les relations parents/enfants par des activités partagées, ludiques et éducatives,
- responsabiliser les parents, les faire participer à des temps d'animation avec leurs enfants par des activités adaptées à leur âge,
- faire découvrir aux familles des activités peu coûteuses qu'elles pourront reconduire à la maison de manière autonome,
- permettre aux parents de prendre conscience de leurs compétences,
- se faire le relais des familles en étant reconnu comme lieu de ressource.

L'action est destinée aux familles avec des enfants de 0 à 10 ans ainsi que les futurs parents.

L'action consistera à travailler autour d'un fil rouge lié aux difficultés d'expression tout en axant les différentes thématiques de manière ludique (motricité fine, jeux sur l'écriture, le conte, la bande dessinée...). Cette action sera en lien avec la bibliothèque et une graphothérapeute.

Les thématiques abordées seront les émotions, la lecture et l'imaginaire, l'écriture et la motricité, le numérique, la prévention.

35 séances seront prévues. Chaque séance durera deux heures avec un accueil convivial. Une animatrice est présente afin de proposer l'activité. La référente famille est également présente afin de créer du lien dans les familles et également entre les familles. Les séances sont limitées à 40 personnes.

Un accent sera également porté sur les parents de jeunes enfants ou futurs parents lors de 16 séances afin de leur apporter des éléments ludiques pour travailler la motricité et veiller au bon développement de l'enfant dès son plus jeune âge : portage bébé, éveil musical, création d'outils à moindre coût.... et ainsi d'éviter ou limiter les difficultés liées à la parentalité.

L'action se déroulera tout au long de l'année 2024, les mercredis et vendredis de 10h à 12h, hors périodes de vacances scolaires, dans les différentes maisons de quartier de Saint-Omer.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 14 665 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (5 000 euros), la commune de Saint-Omer (2 215 euros), l'État (2 000 euros), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les bailleurs (1 300 euros) et les usagers (150 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 4 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 4 000 euros.

4. Projet « Aire de famille » porté par le centre social Espace Carnot de Le Portel

Bilan de l'action 2023

Le projet 2023 a reçu une participation départementale d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

137 séances à destination des familles ont été réalisées et ont concerné 132 parents et 166 enfants.

Les familles ont fait preuve d'implication et d'assiduité et ont pris plaisir à co-animer des ateliers.

Présentation de l'action 2024

Le centre social en collaboration avec la CAF, les services de la ville et la MDS site d'Outreau, propose la reconduction des ateliers parentalité pour les familles avec une priorité pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Les attentes sont :

- favoriser les relations parents/enfants par des activités partagées,
- s'épanouir en tant que parent, trouver des ressources pour faire face aux difficultés parentales,
- promouvoir et rendre accessible l'engagement et le bénévolat.

3 types d'actions seront proposées :

- des moments en famille : massage bébé, portage en écharpe, baby gym, baby musique, l'heure du conte, sport en famille, cuisine en famille, atelier génération, sorties et actions en dehors du centre social,
- des moments sans enfant : petit déjeuner entre parents, vacances « répit parental », coaching bien-être,
- initiatives parentales : soirées familiales, boîte à projet, projet de sensibilisation aux écrans.

Les ateliers se dérouleront tout au long de l'année 2024 au centre social.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 60 450 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (23 000 euros), le REAAP (14 950 euros), l'État (12 000 euros), la commune Le Portel (5 000 euros) et les usagers (500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

5. Projet « L'été en famille 2024 » porté par le centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau

Bilan de l'action 2023

Le Département en 2023 a accompagné le projet « Un été en famille » dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

33 séances ont eu lieu et ont concerné 29 parents et 52 enfants différents âgés de 10 mois à 21 ans.

Les familles sont allées à Baincthun, Calais, Arras, au Mont Saint Frieux, Boulogne-sur-Mer, Wimereux, Saint-Omer, Marquenterre...

Les familles se sont impliquées dans l'organisation un peu plus au fur et à mesure de l'avancée du projet et ont acquis des compétences pour se déplacer sur le territoire.

Présentation de l'action 2024

Le centre culturel et social Jacques Brel propose la poursuite de cette action pour 2024.

Le projet est travaillé avec le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), les centres sociaux du Boulonnais, le Programme de Réussite Éducative (PRE), les collectifs d'habitants, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la MDS.

Les objectifs sont :

- accompagner les familles dans la mise en place du projet en les guidant dans la réalisation des démarches et la mise en œuvre des différentes animations du projet,
- proposer des temps parents/enfants quotidien pendant l'été pour répondre aux besoins et demandes des familles afin de renforcer les liens,
- développer la mobilité des familles à l'échelle locale, départementale, dans le but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle dès le plus jeune âge, en diversifiant les moyens de transport et les motifs de déplacement.

Cette action concernera prioritairement les familles Outreloises qui vivent principalement dans les quartiers prioritaires soit approximativement une trentaine de familles différentes.

Plusieurs rencontres de préparation avec les familles auront lieu afin d'organiser et de prévoir les animations et sorties de l'été, prévoir les déplacements.

À partir de juillet, chaque lundi matin sera consacré à la préparation et à l'organisation de chaque semaine. Une quarantaine de séances différentes sera proposée avec des actions à la journée ou à la demi-journée.

Un travail avec les familles sur l'évaluation de l'action se poursuivra en septembre. L'idée sera de pouvoir créer un temps fort pendant les vacances d'automne pour valoriser l'action, le travail des familles et faire venir de nouvelles familles. Elles pourront par exemple créer une exposition photos et témoignages, un film récapitulatif de l'été sera diffusé à ce moment-là, ce qui permettra de renforcer les liens entre les familles.

L'action a débuté en avril et se terminera à la mi-novembre 2024.

Elle se déroulera principalement à Outreau et dans les alentours.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 23 300 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros), l'État (4 000 euros), la commune d'Outreau (2 000 euros), l'Agence de Services et de Paiement (1 300 euros) et les usagers (1 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

Projets portés par l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne

L'association Bellidée gère trois maisons de quartier : Ostrohove, Marlborough et Centre.

6. Projet « Parentalité à Ostrohove »

Bilan de l'action 2023

Le projet 2023 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

154 séances ont été réalisées, 457 enfants et 249 parents ont été concernés.

Ces activités ont permis de renforcer le lien parent-enfant.

Le centre social propose la poursuite de cette action pour 2024.

Présentation de l'action 2024

La maison de quartier Ostrohove mène ce projet en collaboration avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, le Département et les écoles.

Les objectifs sont :

- renforcer la solidarité entre parents,
- consolider les liens intrafamiliaux,
- développer le lien habitant/professionnel.

Ce projet concernera les familles du quartier Ostrohove de Saint-Martin-Boulogne soit environ 60 familles.

Les animations seront variées :

Action 1 : les ateliers parents-enfants

- massage bébé, une fois par mois pendant les vacances scolaires,
- ateliers graines d'éveil, pour les enfants âgés de 1 an ½ à 6 ans, deux fois par mois,
- ateliers gigothèque (espace de motricité), pour les enfants de 3 mois à 2 ans, deux fois par mois, et en inter quartier une fois par trimestre,
- ateliers loisirs en famille, deux fois par mois,
- ateliers troubles du langage en lien avec l'Éducation Nationale et le dispositif "agir pour l'école", cet atelier favorisera le développement du langage, redonnera confiance aux enfants et aux parents via la lecture, le vocabulaire et le jeu.

Actions 2 : développement de la coéducation

- sensibilisation des parents sur les dangers du numérique (addictions, cyber harcèlement...),
- café des parents : temps d'échange entre parents permettant d'échanger sur les actions à mettre en place sur le territoire.

Les ateliers se dérouleront sur toute l'année 2024 à la maison de quartier Ostrohove et en pied d'immeubles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 25 263 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (20 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (2 143 euros), les fonds propres de l'association (620 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

7. Projet « Familles Marlborough »

Bilan de l'action 2023

Le projet 2023 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

196 séances ont été réalisées, 176 enfants et 166 parents ont été concernés.

Les différentes activités ont permis aux parents de passer un moment privilégié avec leur enfant. La présence de professionnels a permis aux parents de trouver des réponses adaptées à leurs situations.

Présentation de l'action 2024

La maison de quartier Marlborough, en étroite collaboration avec la Commune de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, le Département et l'école Anne Frank, propose la reconduction de cette action.

Les objectifs sont de :

- créer les conditions pour mettre en valeur les compétences et les connaissances des familles,
- favoriser le lien parents-enfant dès le plus jeune âge,
- valoriser le rôle d'éducateur des parents.

Le projet s'adressera aux familles du quartier Marlborough soit 460 familles ciblées.

Le centre social proposera 3 types d'activités :

- ateliers autour de la culture : initiation à la guitare et aux percussions, ateliers de découverte des cultures musicales...,
- temps d'échanges pour les parents autour de thématiques choisies en fonction de leurs besoins, temps d'échange entre les parents et les représentants de l'Éducation Nationale, ateliers parents-enfants : cuisine, activités d'éveil, actions de prévention notamment autour des écrans.

Ces animations se dérouleront sur toute l'année 2024, à la maison de quartier Marlborough.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 33 500 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (20 000 euros), l'État (8 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (3 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

8. Projet « Parentalité à la maison de quartier centre »

Bilan de l'action 2023

Le projet 2023 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

164 séances ont été réalisées, 306 enfants et 306 parents ont été concernés.

Les familles ont apprécié de partager un moment privilégié avec leurs enfants, se sentent davantage en confiance pour échanger et partager, parlent plus facilement de leurs soucis ou des difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants avec le référent familles. Elles disent également partager davantage avec d'autres parents rencontrés au cours des ateliers.

Pour 2024, le centre social éclaté propose la poursuite de cette action.

Présentation de l'action 2024

La maison de quartier centre mène ce projet en partenariat avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, le CCAS, la CAF, le Département et les écoles situées en centre-ville.

Les objectifs sont :

- soutenir les parents dans l'éducation et l'accompagnement de leur enfant en lien avec les autres acteurs éducatifs,
- créer les conditions permettant le développement de la confiance en soi et le bien-être,
- favoriser l'ouverture culturelle, le développement des pratiques culturelles,
- soutenir le pouvoir d'agir des familles dans et hors les murs de la maison de quartier.

L'action s'adressera aux familles avec enfants soit environ 100 familles.

5 actions seront proposées :

- ateliers parents-enfants construits en fonction de la demande des familles,
- « La récré des parents » : atelier hebdomadaire pour les parents sans leurs enfants afin qu'ils se retrouvent entre eux pour échanger sur la vie quotidienne et se détendre. Animé par la référente familles, un programme d'animation sera élaboré basé sur le bien-être, le sport, le loisir créatif, la cuisine,
- « Bourse initiative familles » : ce dispositif permettra de soutenir les projets individuels ou collectifs à l'initiative d'une ou plusieurs familles. La référente familles accompagnera les familles dans la construction des projets en fonction de leurs besoins,
- Soirées familiales : les soirées sont construites avec l'ensemble de l'équipe et les bénévoles. L'idée est de proposer 3 soirées, le vendredi soir avant chaque vacance à destination des familles. Selon la tranche d'âge (petite enfance, enfance, adolescence et adulte), des jeux seront proposés,
- animations familiales de quartier pendant les vacances : pour élaborer ce programme d'animation, la référente prendra appui sur les envies exprimées par les familles. Les animations pourront prendre des formes diverses (activités de loisirs créatif, jeux sportifs, atelier cuisine, animation musicale...).

Le projet se déroulera sur l'année 2024 principalement à la maison de quartier Centre.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 38 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (20 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (15 500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

9. Projet « Forum partenaires » porté par le Centre Social et Culturel (CSC) Marie Jeanne Bassot Sangatte

Présentation de l'action 2024

Ce projet est travaillé avec l'Inspection de l'Éducation Nationale du Calais, les acteurs de la parentalité des 3 territoires du Calais (Grand Calais Terre et Mer, la Communauté de Communes Pays d'Opale, la Communauté de Commune de la Région d'Audruicq), les acteurs de la culture et la médiathèque.

Il s'agit de la mise en place d'un forum regroupant les acteurs de la parentalité du territoire du Calais (associations, institutions, écoles) pour permettre aux directeurs des écoles maternelles et primaires, proviseurs de collège et lycée du Calais d'identifier les acteurs de la parentalité du territoire, de connaître les missions de chacun, de favoriser les échanges pour mieux se connaître et se reconnaître et mener des actions conjointes.

Les objectifs sont :

- favoriser les liens écoles-acteurs de quartiers et famille,
- amener les écoles à participer aux activités organisées par les partenaires, comme des actions de santé, de solidarité...
- co-construire des actions communes (semaine du goût, semaine de la science...)
- relayer différentes informations sur la vie de quartier, permettre de donner une primo-information auprès des parents (ex : CPEF, médiation parent-ados, ateliers des centres sociaux...).

La journée se déroulera au Forum Gambetta à Calais le mardi 15 octobre 2024, sous forme de stands d'information (60 stands environ). Chaque structure présentera ses missions, ses actions, ses outils et ses projets, ses dispositifs.

Un repas partagé sera réalisé par un atelier cuisine au centre social.

Demande de participation financière au titre de l'année 2024

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 750 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (300 euros) et le centre social et culturel Sangatte (150 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 300 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 300 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°33

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais, Calaisis

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du nouveau Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 qui est de « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

9 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 9 projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 31 050 euros au titre de l'année 2024.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents	Association Community - Centre social Jean Ferrat de Arques	6 100	3 250
	Aire aux enfants	Espace Socioculturel de la Lys	24 000	5 000
	Ateliers parents-enfants	Centre social et culturel de Saint-Omer	14 665	4 000
Boulonnais	Aire de famille	Centre social Espace Carnot de Le Portel	60 450	5 000
	L'été en famille 2024	Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau	23 300	5 000
	Parentalité à Ostrohove	Association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne	25 263	2 500
	Familles Marlborough		33 500	2 500
	Parentalité à la maison de quartier centre		38 000	2 500
Calaisis	Forum partenaires	Centre Social et Culturel Marie Jeanne Bassot Sangatte	1 750	1 300

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'association Community - Centre social Jean Ferrat de Arques, une participation financière d'un montant de 3 250 euros, pour la réalisation du projet « Les 1 000 premiers jours, animation de cocoon class, pour les futurs et jeunes parents », au titre de l'année 2024 ;
- d'attribuer, à l'Espace Socioculturel de la Lys, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Aire aux enfants », au titre de l'année 2024 ;
- d'attribuer, au Centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière

d'un montant de 4 000 euros, pour la réalisation du projet « Ateliers parents-enfants », au titre de l'année 2024 ;

- d'attribuer, au Centre social Espace Carnot de Le Portel, une participation financière d'un montant de 5 000 euros, pour la réalisation du projet « Aire de famille », au titre de l'année 2024 ;
- d'attribuer, au Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « L'été en famille 2024 » au titre de l'année 2024 ;
- d'attribuer, à l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 7 500 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove » ; 2 500 euros pour la réalisation du projet « Familles Marlborough », 2 500 euros pour la réalisation du projet « Parentalité à la maison de quartier centre » au titre de l'année 2024 ;
- d'attribuer, au Centre Social et Culturel Marie Jeanne Bassot Sangatte, une participation financière d'un montant de 1 300 euros pour la réalisation du projet « Forum partenaires » au titre de l'année 2024 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	642 720,00	311 550,00	31 050,00	280 500,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY